



DEMANDE D'INSTALLATION DE TERRASSE PROVISOIRE

- **Coordonnées du demandeur :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

GSM :

Mail :

- **Nom et Adresse de l'établissement concerné par l'installation de la terrasse :**

.....

.....

.....

- **Dimensions de la terrasse demandée** (Information à remplir obligatoirement, sous peine

d'irrecevabilité) :

.....

- **A JOINDRE obligatoirement à ce formulaire :**

- croquis explicite reprenant les dimensions exactes de la terrasse,
- descriptions de la terrasse (exemple : tables à même le trottoir, structure en bois, autre ...)

Contacts :

TONEL Jonathan : 064/43.17.78 – FRANCO Fabrice : 064/43.17.32

UGILLE Aurélie : 064/43.17.50

Services Festivités et Mobilité-Environnement : Rue Raoul Warocqué 2 à 7140 MORLANWELZ

DEVILLERS François (Échevin) : 0475/78.91.00

• **Remarques concernant l'installation d'une terrasse provisoire :**

- Autorisé par le Règlement Général de Police (R.G.P.) de MORLANWELZ du 01/04/2020 au 31/10/2020.
- Perception d'une taxe communale en fonction du métrage de la terrasse. Le paiement de la redevance communale devra être effectué dès réception de l'autorisation.
- La demande devra être renouvelée chaque année.
- Une distance de 1,5 mètre devra être laissée libre pour permettre la circulation des piétons, qui ne pourra à aucun moment être entravée ou gênée par la terrasse installée.

• **Date de la Demande :**

• **Signature du Demandeur :**

Formulaire complété à renvoyer :

- à l'adresse postale suivante :
Administration communale de Morlanwelz
A l'attention des Services Festivités et Mobilité-Environnement
Rue Raoul Warocqué 2
7140 MORLANWELZ
- OU par e-mail aux deux adresses suivantes :
 - festivites@morlanwelz.be
 - mobilite@morlanwelz.be

Contacts :

TONEL Jonathan : 064/43.17.78 – FRANCO Fabrice : 064/43.17.32

UGILLE Aurélie : 064/43.17.50

Services Festivités et Mobilité-Environnement : Rue Raoul Warocqué 2 à 7140 MORLANWELZ

DEVILLERS François (Échevin) : 0475/78.91.00